

RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE (svp lire attentivement)

Veillez noter que les présentes règles peuvent être modifiées en tout temps sans préavis.

Orientation générale

Le Carrefour familial de Sainte-Julie est un organisme à but non-lucratif qui vise à favoriser le développement harmonieux des familles et à procurer un lieu de rencontres, de partage et d'entraide à celles-ci.

Adresse courriel : info@carrefourfamilialsj.org

Numéro de téléphone : 450-922-7179

Membres

Seuls les membres du Carrefour familial peuvent avoir accès à ses services. Comme dans tout organisme communautaire, les membres sont invités à l'assemblée générale annuelle ainsi qu'à d'autres comités dans lesquels ils souhaitent s'impliquer.

Heures d'ouverture

La halte-garderie du Carrefour familial est ouverte de 8h30 à 15h30 du mardi au vendredi de septembre à juin. La halte-garderie fait relâche durant la période des Fêtes, les jours fériés et à la semaine de relâche scolaire. L'été, la halte-garderie passe en mode camp de jour pour les 0 à 9 ans. Lorsque les écoles de la région sont fermées pour cause d'intempérie, le Carrefour familial ferme aussi ses portes.

Première présence à la halte-garderie

Nous favorisons un début en douceur pour les nouveaux enfants qui fréquentent la halte-garderie. Pour une première présence, une réservation d'une demi-journée seulement sera possible. Si tout se passe bien, le parent pourra réserver pour une journée complète par la suite. Si l'adaptation est plus difficile pour l'enfant, nous nous réservons le droit d'accueillir l'enfant par période de demi-journée jusqu'à ce qu'il soit prêt à passer une journée complète à la halte.

Frais de garde, retard et annulation

Les frais de garde sont payables lors du retour du parent. Le paiement peut être effectué par chèque, comptant ou par carte prépayée. Un reçu d'impôt sera remis au mois de février pour ceux qui en font la demande.

En cas de retard, l'équipe de travail appliquera la politique suivante : lors du premier retard, avertissement verbal sera donné et consigné. Dès le deuxième retard une pénalité sera facturée au parent et devra être acquittée avant que l'enfant fréquente la halte de nouveau.

Retard de 5 à 14 minutes : 5\$

Retard de 15 à 29 minutes : 10\$

Retard de 30 minutes ou plus : 15\$

Cartes prépayées

Les parents d'enfants fréquentant la halte-garderie peuvent se procurer des cartes prépayées auprès des intervenantes du Carrefour familial pour couvrir les frais de garderie plutôt que de déboursier à chacune de leurs visites.

- Le montant de la carte est au choix du parent.
- Le montant peut être payé par chèque, en argent comptant ou par virement Interac.
- La carte est identifiée au nom de famille de ou des enfants ainsi qu'au nom du parent; elle peut être utilisée pour tous les enfants de la famille.
- La carte n'a pas de date d'expiration.
- Le solde de la carte sera remboursé au parent dont le ou les enfants ne fréquentent plus la halte-garderie.
- Les cartes actives sont conservées par le Carrefour familial.

Pour plus de renseignements concernant les cartes prépayées, vous pouvez demander à une intervenante de consulter la procédure complète.

Réservation d'une place

Les réservations sont effectuées par téléphone et sont acceptées tant que le ratio le permet. Si vous bénéficier d'une journée régulière à chaque semaine ou si vous ne demeurez pas à Sainte-Julie, vous pouvez réserver une place 48 heures à l'avance. Pour bénéficier d'une journée régulière, vous devez être résident de Sainte-Julie. Certaines demandes pourront être traitées à la discrétion de l'équipe du Carrefour familial en fonction des besoins des familles.

Ratio personnel/enfants

Groupe multi-âge 0-5 ans. 1 éducatrice/8 enfants.
1 poupon de moins de 20 mois compte pour 2 enfants

Autorisation de départ

Seules les personnes autorisées et inscrites sur la fiche famille pourront repartir avec l'enfant et devront présenter une pièce d'identité avec photo à leur arrivée. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir chercher votre enfant, vous devez aviser la responsable de la halte-garderie par téléphone.

Collations acceptées

- Fruits et légumes frais coupés
- Yogourt, compote
- Fromage, craquelins (sans trace de noix)
- Jus, lait ou eau dans un verre anti-dégât
- Ou toute autre collation santé

Sucreries, chocolats, jujubes aux fruits et bonbons interdits en tout temps.

Effets personnels

Il est essentiel d'identifier tous les effets personnels de votre enfants (vêtements, sacs, contenants de lunch, bouteille...).

Santé et hygiène

En cas d'allergie, il est important que le parent en avertisse l'équipe de travail, remplisse le formulaire indiquant les mesures à prendre en cas de contact avec la substance allergène. Le parent doit fournir l'EPIPEN ou tout autre produit antihistaminique requis pour le traitement.

Le Carrefour familial ne pourra accepter un enfant malade (fièvre, diarrhée, vomissements) au moment de son arrivée. Si l'enfant présente un de ces symptômes pendant la période, le parent sera rejoint et devra venir le reprendre dans les plus brefs délais. Une fois les symptômes disparus, vous devez attendre 24h avant de fréquenter le Carrefour familial de nouveau.

Le personnel du Carrefour familial n'administrera aucun médicament, (incluant homéopathie, acétaminophène, pompes pour l'asthme, antibiotique...) sans que le parent n'ait rempli la fiche d'autorisation et sans qu'une prescription n'ait été remplie par le médecin pour les médicaments d'ordonnance.

Si un enfant qui fréquente la halte-garderie souffre d'une maladie contagieuse, les parents sont priés de le communiquer au personnel du Carrefour familial dès la confirmation du diagnostic par le médecin.

Un enfant souffrant de pédiculose ne sera pas accepté. Si le personnel détecte la présence de poux ou de lentes, le parent sera rejoint et devra venir le reprendre dans les plus brefs délais.

Premiers soins

Le personnel, formé en RCR/premiers soins, donnera les premiers soins en cas de blessure mineure (pansement, désinfectant, etc.).

En cas d'accident ou de maladie sérieuse, le personnel réclamera immédiatement l'assistance nécessaire et avertira les parents le plus tôt possible.

Un rapport d'accident devra être fait pour tout incident à la halte-garderie. Il sera signé par l'éducatrice, par un témoin adulte s'il y a lieu et par le parent à son arrivée.

Respect

Aucune agression verbale ou physique de la part des adultes ne sera tolérée, que ce soit envers un enfant ou un autre adulte.

Le Carrefour familial se réserve le droit de refuser l'accès à ses services à toute famille ne respectant pas les présents règlements.

Traitement des plaintes

Le Carrefour familial de Sainte-Julie assure le service de traitement des plaintes. La directrice générale du Carrefour familial, Marilou Fortier, est la personne désignée pour recevoir et traiter les plaintes.